

# LE PRÊT CROISSANCE À 0%

## Pour financer la croissance d'une entreprise

 **OBJECTIFS**  
Soutenir la croissance de l'en, à travers l'octroi d'un **prêt d'honneur à 0%**, de manière à lui permettre de réaliser un effet levier bancaire plus important.

 **BÉNÉFICIAIRES**



- Personnes ayant un projet de développement d'une TPE/PME en Mayenne (*conquête de nouveaux marchés, acquisition de nouveaux équipements, lancement de nouveaux produits/services, diversification, embauche de personnel, développement commercial, augmentation du BFR due à la croissance, amélioration des conditions de travail*)  
- N'importe quel secteur d'activité (*excepté les activités de production agricole, les activités de marchands de biens, de location d'établissements industriels ou commerciaux équipé ainsi que certaines activités immobilières : NAF K 701 à 702 et les professions libérales réglementées*)

 **CARACTÉRISTIQUES**

- Prêt personnel **sans intérêt**
- Complémentaire à un financement bancaire et/ou crédit-bail bancaire et/ou micro-crédit au moins égal au montant de prêt d'honneur demandé
- Montant de **5 000€ à 15 000€** en fonction du projet
- Remboursement sur une durée de **2 à 5 ans**, par mensualité
- Assurance décès invalidité et garantie BPI
- Accompagnement gratuit par un bénévole (ancien chef d'entreprise ou cadre d'entreprise) pendant une durée de **1 à 3 ans** dans le cadre d'un parrainage

 **CONDITIONS D'OBTENTION**

- L'entreprise doit avoir entre 2 et 10 ans d'existence
- Posséder la majorité du capital de l'entreprise et être gérant
- Le prêt à taux 0% doit être couplé à un concours financier (prêt bancaire, crédit-bail, Business Angel, etc). Le montant des financements complémentaires doit être au moins égal au montant du prêt à 0% TPE Croissance
- Les fonds prêtés doivent être apportés en capital ou en compte courant
- Le projet de développement doit s'accompagner de la création d'au moins un emploi durant l'année suivant la réalisation du projet (CDI, CDD d'au moins 6 mois, apprenti)
- Il faut effectuer une demande de **prêt d'honneur** et présenter son projet devant le comité d'agrément
- Ce prêt peut se cumuler avec un prêt création/reprise en cours de remboursement
- Le déblocage du **prêt d'honneur** se fait sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation du plan de financement validé par le **comité d'agrément**

## VOS CONTACTS SUR LE TERRITOIRE

### "CONTACTS DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES SUR VOTRE TERRITOIRE"



## VOS CONTACTS AU SEIN DU RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE

**Stéphanie DALIBARD**  
Directrice

06 47 46 87 81 - [s.dalibard@initiative-mayenne.fr](mailto:s.dalibard@initiative-mayenne.fr)

**Stéphanie CADAPEAUD**  
Assistante de gestion

02 43 49 50 37 - 07 67 49 54 44  
[s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr](mailto:s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr)

**Laurène LE BIAVANT**

Chargée de mission Accompagnement des Entreprises  
06 81 78 94 18 - [l.lebiavant@initiative-mayenne.fr](mailto:l.lebiavant@initiative-mayenne.fr)

**Marion JAROSZEWSKI**

Chargée de mission Accompagnement des Entreprises  
06 79 67 12 23 - [m.jaroszewski@initiative-mayenne.fr](mailto:m.jaroszewski@initiative-mayenne.fr)

**Léa PIVERT**

Chargée de communication

06 75 16 69 13 - [l.pivert@initiative-mayenne.fr](mailto:l.pivert@initiative-mayenne.fr)

